



TARIF DES PRESTATIONS 2018

- **TRANSACTIONS IMMOBILIERES** (vente appartement, maison) :

- **Honoraires à la charge du vendeur**, calculés sur le prix de vente initial :

Mandat Exclusif : **4%** Mandat Semi exclusif : **5 %** Mandat simple : **8 %**

Facturation minimale 5 000 Euros.

- **Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur**, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur 3 % du prix de vente initial.

- **VENTE EN VIAGER** : 8 % du prix de vente initial.

- **Mandat d'ACHETER** : 5% du prix net vendeur

- **VENTE DE TERRAINS, DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL:**

- A la charge de la partie prévue au mandat, calculés sur le prix de vente initial : 10 % HT du prix de vente initial T.T.C., minimum de facturation 5 000 euros.

- A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur : 3 % du prix de vente initial

- **GESTION LOCATIVE : Prestataire DIRECT GESTION**

Nos honoraires sont fixés à 7.90 % T.T.C. du quittancement.

- **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :**

(Transaction, dossier, rédaction du bail, état des lieux)

- 12 euros par m² maximum en zone très tendue (Paris et les villes de petite couronne) ;
- 10 euros par m² maximum en zone tendue (les 28 agglomérations où s'applique la taxe sur les logements vacants, comme par exemple : Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, etc.) ;
- 8 euros par m² maximum en zone détendue (sur l'ensemble du territoire).
- Les honoraires liés à l'établissement de l'état des lieux ne pourront pas dépasser 3 euros par m².

LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL / BUREAU / COMMERCE

8% HT du montant total des loyers des 3 premières années

- **SYNDIC** : sur devis

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR DEMANDE.